

ENQUETE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE LABRUGUIERE

Route de Ganès

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
(DUP)**

Avec une enquête parcellaire conjointe

Du Lundi 12 février 2018

Au mardi 06 mars 2018

Dossier présenté par : La commune de LABRUGUIERE

Conclusions du Commissaire Enquêteur

Michel FERNANDEZ

Par arrêté préfectoral du 22 janvier 2018, monsieur Jean-Yves CHIARO, sous-préfet de Castres, pour le préfet et par délégation, prescrit une enquête de Déclaration d'Utilité Publique conjointe à une enquête publique Parcellaire. Cette dernière fait l'objet d'un rapport et de conclusions séparés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé le projet le 10 novembre 2016.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de circulation, la municipalité souhaite aménager l'actuelle route de Ganès par la réalisation de travaux d'élargissement afin de permettre notamment le croisement de 2 véhicules poids-lourds. Il est donc envisagé de créer des voies de circulation de 6 mètres de largeur, avec ou sans accotement selon les tronçons.

La concrétisation de cet aménagement doit permettre de répondre à plusieurs objectifs. Tout d'abord, améliorer la sécurité routière et les nuisances sonores sur la route de Ganès. Ensuite, diminuer l'actuel trafic de poids-lourds sur l'avenue François Mitterrand. Ce trafic est estimé à 100 passages/jour (Comptage 2015). A terme, il est envisagé un sens unique. Cette avenue verrait la sécurité routière progresser, les nuisances sonores et la pollution diminuer. Par ailleurs, l'aménagement de la route de Ganès faciliterait la mise en œuvre globale du projet de plan de déplacement et de circulation d'Avril 2015. Enfin, le projet favoriserait le développement économique de la zone communautaire de l'ECOSITE et du territoire pour les entreprises déjà implantées ou en cours d'implantation. Les travaux envisagés permettraient d'anticiper l'augmentation du trafic prévisible, notamment au niveau des camions qui desservent l'entreprise TRIFY, spécialisée dans le tri sélectif, activité en voie de développement.

Le tracé retenu emprunte et s'appuie sur l'infrastructure du tracé de la route de Ganès depuis son point de départ (gare SNCF), jusqu'à l'unité Trifyl.

Le projet, situé en zone UX (zone à vocation d'activités) et AUXE (zone à vocation d'activités futures) est compatible avec le PLU.

Le projet nécessite l'acquisition d'assiettes foncières riveraines. Elles font l'objet d'une enquête parcellaire conjointe à celle-ci.

Le programme n'est pas à l'intérieur ou à proximité d'une ZINEFF ou d'un site Natura 2000.

L'estimation des travaux et le plan de financement figurent dans le dossier et s'élève à 829 200,00€. Le service des domaines compétent a été consulté.

L'étude d'impact ne s'avère pas nécessaire et fait l'objet d'une décision de dispense d'étude du Préfet de la Région Occitanie en date du 05 décembre 2017.

La présentation des documents constituant le dossier accompagnant l'enquête publique est complète et soignée. La lecture est facile et ne requiert pas de connaissances techniques pour la compréhension des documents.

Tous les moyens ont été mis à la disposition du commissaire enquêteur (CE) pour mener à bien l'enquête publique. Le dossier est resté à la disposition du public durant tout le déroulement de l'enquête.

La publicité et l'affichage ne font l'objet d'aucune remarque de ma part.

En ce qui concerne l'analyse des observations je note qu'il n'y a pas d'opposition au projet. Une personne a inscrit sur le registre, ses inquiétudes et la problématique de la circulation actuelle sur l'avenue François Mitterrand. Les problèmes soulevés sont pris en compte par le projet. Oralement, une autre personne vient rechercher des renseignements pour répondre à des préoccupations personnelles. Elle a eu des réponses satisfaisantes à ses inquiétudes pendant la permanence. Il lui appartient, le moment venu d'alerter le maître d'ouvrage ou d'œuvre pour prendre des dispositions pratiques ponctuelles.

Dans le domaine environnemental et écologique, l'aménagement de la route de Ganès n'altérerait pas la situation. Il pourrait apporter un plus sur le bruit, l'écoulement des eaux notamment, la pollution atmosphérique de l'agglomération avec des effets positifs sur la qualité de vie et la santé de ses habitants. Le volet social est pris en compte.

Sur le plan économique, sans pouvoir en définir le nombre, des emplois se créeraient. L'activité agricole n'est pas concernée.

Le patrimoine culturel n'est pas affecté.

Le choix des terrains est judicieux et sont compatibles avec les documents d'urbanisme. Par ailleurs l'élargissement de la chaussée s'appuie sur une voie existante. Elle va être réhabilitée pour répondre aux attentes d'un trafic en augmentation tout en minimisant l'ampleur des travaux et donc le coût.

Le projet permettra d'atteindre les objectifs fixés, il s'inscrit dans le cadre d'une modernisation de la commune à moyen et long terme. Laisser la situation en l'état pénaliserait les intérêts sociaux économiques du territoire. Le coût financier n'appelle pas d'observation particulière. Il s'agit du meilleur choix possible.

Je considère que l'analyse bilancielle (avantages/inconvénients) est favorable à la réalisation du projet.

Après la consultation du dossier, la visite sur les lieux, le déroulement de l'enquête et au vu des arguments qui précèdent, j'émetts UN AVIS FAVORABLE à la déclaration d'utilité publique (DUP) route de Ganès à LABRUGUIERE.

RECOMMANDATION : Il paraîtrait judicieux, le cas échéant, que le conseil départemental du TARN étudie la possibilité de mettre en harmonie avec l'aménagement la route de Ganès, le boulevard Pasteur. Il va de l'intersection de l'avenue du 08 mai 1945 à la route de Ganès et passe devant la gare SNCF.

Fait à ALBI le 03 avril 2018

Le commissaire enquêteur



Michel FERNANDEZ